

<https://snetap-fsu.fr/Le-dialogue-social-au-niveau-regional.html>



Le dialogue social au niveau régional

- Les Dossiers - Adhérent.e - Militant.e - Militant.es, comment agir ? - Militant.e au niveau régional -

Publication date: lundi 6 septembre 2021

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Cette note de service, réalisée à la demande répétée du SNETAP-FSU liste les instances, leur fonctionnement, la jurisprudence et les bonnes pratiques.

<https://snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png> **Nds Dialogue social en région (CT CHSCT CCPR)**

Les instances de dialogue social sont un acquis historique du mouvement social. Elles ont permis des avancées au sortir de la Seconde Guerre mondiale jusqu'aux années 1990, tout en faisant diminuer une certaine conflictualité au travail.

Au ministère de l'Agriculture, ces instances sont, notamment au niveau national le Comité Technique Ministériel (CTM) pour l'ensemble des services du MAA, le Comité Technique de l'Enseignement Agricole (CTEA) pour le seul enseignement agricole public ainsi que les Commissions Administratives Paritaires (CAP) pour les agent.es titulaires et les Commissions Consultatives Paritaires (CCP) pour les agent.es contractuel.les.

Au niveau régional, Il s'agit du CTREA, CREA, CHSCTREA et CCPR. Dans de nombreuses régions, le SNETAP-FSU dispose de la majorité des sièges. Le SNETAP-FSU constitue incontestablement la première organisation représentative, capable de mener, au nom des personnels qu'elle représente, des discussions, des négociations avec le ministère et les autorités académiques.

La qualité du dialogue social est intimement liée à la perception par les agent.es de son utilité. On peut définir le « dialogue social » par sa finalité (en l'espérant partagée par tous ses acteur.rices) comme un ensemble de relations, d'échanges permettant aux représentant.es des personnels de constituer un contrepoids au sein de l'organisation pour enrichir le processus de décision en vue de la défense de l'intérêt général, du service public et l'amélioration des conditions de travail des agent.es dans l'exercice de leurs missions. Ce contrepoids passe par la capacité effective à créer un rapport de force pour amener l'employeur, le ministère ou l'EPL à prendre en compte les aspirations des personnels.

Si le risque d'une représentation « éthérée » hors-sol est fort dans ces instances avec des organisations syndicales sans aucun véritable ancrage territorial, le SNETAP-FSU fort de sa présence dans la quasi-totalité des EPLEFPA et de sa première place aux élections professionnelles entend mener un dialogue social exigeant, rude diront certains, contestataire pour d'autres mais toujours porté par une solide expertise de terrain.

Le SNETAP-FSU comme sa FSU, revendique le renforcement des instances représentatives élues par les agent.e.s, en les dotant de la capacité d'émettre des avis contraignants. C'est aussi une des conditions pour redonner du sens au vote des agent.e.s et à la démocratie sociale. **Les représentant.es des personnels doivent se saisir pleinement de cette note de service.**